Nations Unies S/PV.8074



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8074e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 24 octobre 2017, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 24 octobre 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8074e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Général de corps d'armée Carlos Humberto Loitey, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par le Général de corps d'armée Loitey.

Les membres du Conseil, le Général de corps d'armée Loitey et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

18-00723 (F) 160118 160118



